

Dicyandiamide	461-58-5	0.5 - 1.5
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique	94317-64-3	< 0.1
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	< 0.1
Composant non dangereux	Breveté	< 0.1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en Section 16.
 Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

Contact avec la peau: Risque d'irritation cutanée modérée.

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus.

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'urée est incombustible dans la plupart des conditions. Cependant, en cours d'incendie, elle peut dégager des gaz irritants/toxiques. Les poussières peuvent s'enflammer à des températures très élevées, mais leur explosion est peu probable (température d'ignition minimale (nuage) = 900 °C).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour prévenir la formation de poussières, absorber la chaleur, refroidir les récipients et protéger les matières exposées à l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. L'entreposage à long terme à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) peut avoir des effets négatifs sur l'efficacité de produits qui contiennent du triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m ³	
Poussière (CAS -)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Inhalable

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Poussière (CAS -)	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection contre la poussière.
Protection de la peau	
Protection des mains	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Bleu. Granulés.
État physique	Solide.
Forme	Granulés.
Couleur	Bleu.
Odeur	Légère odeur sulfureuse
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7.2 (10 % dans l'eau)
Point de fusion et point de congélation	135 °C (275 °F) Se décompose
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	1.32
Solubilité	
Solubilité (eau)	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 47.00 livres/pied³

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique Stable aux températures normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Températures extrêmes.

Matériaux incompatibles Acides. Agents réducteurs forts. Les agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Pendant la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Les concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.

Contact avec la peau Les poussières peuvent irriter la peau.

Contact avec les yeux Les poussières peuvent irriter les yeux.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin blanc de Nouvelle-Zélande	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat Wistar	> 259 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat Wistar	> 10000 mg/kg > 7000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.1 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3605 mg/kg
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat Wistar	> 2.1 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat Wistar	> 2000 mg/kg
Urée (CAS 57-13-6) Aiguë <i>Orale</i> DL50	Rat	14300 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
Irritation - corrosion - Cutanée N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	Résultat: Légèrement irritant. Espèces: Lapin	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	
Œil N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	Résultat: Modérément irritant. Espèces: Lapin Période d'observation: 14 Jours	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.	
Effets chroniques	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.	
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dicyandiamide (CAS 461-58-5) Aquatique <i>Aiguë</i> Algues	CE50 Selenastrum capricornutum (Pseudokirchnerella subcapitata)	2.04 g/l, 4 Jours
Crustacés	CE50 Daphnia magna	> 3177 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Lepomis macrochirus Oncorhynchus mykiss	> 1000 mg/l, 96 heures 7700 ppm, 96 heures
<i>Chronique</i> Crustacés	CL50 Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
Poisson	CL50 Oryzias latipes	> 100 mg/l, 14 Jours

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)			
Aquatique			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	12.5 mg/l, 21 Jours
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus	> 500 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 1000 mg/l, 24 heures
	CL50	Palaemonetes vulgaris	1107 mg/l, 96 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 500 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	25 mg/l, 21 Jours
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)			
Aquatique			
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum	280 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	290 mg/l, 48 heures
	CL50	Daphnia	350 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	1140 mg/l, 96 heures
Urée (CAS 57-13-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Leuciscus idus	> 6810 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation	Données non disponibles.		
Potentiel de bioaccumulation	Données non disponibles.		
Potentiel de bioaccumulation			
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau			
N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		-0.54	
Urée (CAS 57-13-6)		-2.11	
Mobilité dans le sol	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.		
Autres effets nocifs	Données non disponibles.		
13. Données sur l'élimination			
Instructions pour l'élimination	Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.		
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.		
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.		
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.		
14. Informations relatives au transport			
TMD			
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.			
IATA			
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.			
IMDG			
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.			
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.		

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Dicyandiamide (CAS 461-58-5)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 02-Mai-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Liste des abréviations

CL50 : concentration létale, 50 %.
DL50 : dose létale, 50 %.

Références

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer.
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Avis de non-responsabilité

NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.